

Nombre de présents : 56  
absent : 0  
excusés : 5 (dont 5 procurations)

**Point 1 : Budget Primitif 2015**

**Présents :**

Sous la présidence de M. le Président Gilbert MEYER, Mme et MM. les Vice-Présidents MULLER Lucien, BALDUF Jean-Marie , NICOLE Serge, ROGALA Philippe, THOMANN Mathieu, HEYMANN François, KLINGER Christian, KLOEPFER Jean-Claude, BARDOTTO-GOMEZ Stéphanie, BECHLER Jean-Pierre, WAEHREN Guy, Mlle, Mmes et MM. BERNARD Daniel, BETTINGER Jean-Marc, BEYER André, BOEGLER David, BOHRER Antoine, BURGER Bertrand, CLOR Cédric, DEISS Corinne, DIETRICH Elisabeth, DIETRICH Michel, DIETSCH Christian, DOLLE Corinne, GANTER Claudine, EHRHART Sylvie, FRIEH René, HAUGER Michèle, HEMEDINGER Yves, HILBERT Frédéric, HIRTZ Gérard, HUTSCHKA Catherine, JAEGY Matthieu, KELLER Catherine, KLEIN Pascale, KLINGER-ZIND Claude, KLINKERT Brigitte, LAMBERT Philippe, LENNER Claudine, LEUZY Philippe, LIHRMANN Monique, MEISTERMANN Christian, MIGLIACCIO Patricia, MOSSER Jacky, MULLER Jacques, RODE Francis, SCHAFFHAUSER Dominique, SCHOENENBERGER Catherine, SCHULLER Jean-Marc, SPINHIRNY Lucette, STOFFEL Marie-Laure, SUTTER Geneviève, UHLRICH-MALLET Odile, VALENTIN Victorine, WEISS Jean-Jacques, WOLFS-MURRISCH Céline.

**Ont donné procuration :**

Mme Manurêva PELLETIER donne procuration à Mme Catherine HUTSCHKA ;  
Mme Sonia UNTEREINER donne procuration à M. Lucien MULLER ;  
M. Laurent WINKELMULLER donne procuration à M. Gérard HIRTZ ;  
M. Denis ARNDT donne procuration à M. Serge NICOLE ;  
M. Guy DAESSLE donne procuration à M. Yves HEMEDINGER.

Budget Principal

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

Budget annexe « Eau »

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

Budget annexe « Assainissement »

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

Budget annexe « Gestion des Déchets »

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

Budget annexe « Transports urbains»

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

Budget des zones d'activités

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

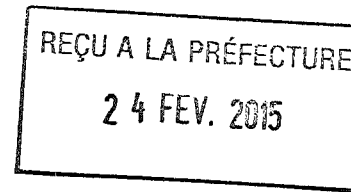
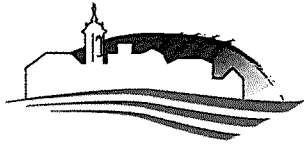
Budget de la ZA « Les Erlen »

Nombre de voix pour : 61  
contre : 0  
d'abstention : 0

**Secrétaire de séance : M. Cédric CLOR**  
**Transmission à la Préfecture : 23 février 2015**

Séance du Conseil Communautaire  
du 19 février 2015

Communauté d'Agglomération de Colmar



# Rapport de présentation

## BUDGET PRIMITIF 2015

Point n° 1

## Table des matières

1.	Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général plutôt morose .....	5
1.1	Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour des services de qualité .....	5
1.2	Des recettes de fonctionnement stables malgré le retrait des dotations de l'Etat .....	6
1.2.1	Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour la CAC .....	6
1.2.2	Une fiscalité très modérée et attractive, aux produits évolutifs .....	7
1.3	Le maintien d'une puissante capacité d'épargne .....	8
1.4	Un effort croissant d'investissement.....	9
1.5	Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt .....	10
2.	Les équilibres des budgets primitifs 2015 de la Communauté d'Agglomération.....	11
2.1	Le budget principal .....	11
2.2	Le budget annexe de l'eau potable .....	12
2.3	Le budget annexe de l'assainissement .....	13
2.4	Le budget annexe gestion des déchets.....	14
2.5	Le budget annexe des transports urbains .....	15
3.	Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie .....	16
3.1	Un budget au service de l'attractivité du territoire.....	17
3.1.1	La CAC, une agglomération économiquement attractive .....	17
3.1.2	La CAC, une agglomération touristique .....	19
3.2	Un budget au service de l'environnement et du développement durable .....	20
3.3	Un budget communautaire au service des habitants.....	22
3.4	Un budget au service des communes membres.....	23

## Introduction

Le budget 2015 de la Communauté d'Agglomération de Colmar trouve sa place dans un contexte général international et national difficile : les perspectives de croissance économique ne sont pas bonnes pour l'année à venir ; l'Etat procède à une réduction drastique de ses dotations ; la situation financière dégradée de celui-ci, mais aussi les difficultés rencontrées par les autres niveaux de collectivité (Région et Département), ont pour conséquence, en matière d'investissement tout particulièrement, de réduire les concours financiers auxquels la Communauté d'Agglomération aspire.

Faut-il le dire, bien plus encore que les dernières années, il est difficile pour les collectivités territoriales de « boucler » leurs budgets. Le retrait des dotations de l'Etat aura des conséquences extrêmement négatives sur l'activité générée par les villes, intercommunalités, départements et régions, en termes d'investissement.

Il faut rappeler que, au-delà des 1,5 milliard d'euros prélevés en 2014, ce sont 11 milliards d'euros de dotations de l'Etat qui seront retranchés pour les années 2015 à 2017, selon la répartition suivante :

- 6,21 milliards d'euros pour le bloc communal (communes et intercommunalités) ;
- 3,44 milliards d'euros pour les départements ;
- 1,35 milliard d'euros pour les régions.

Les départements bénéficient d'une péréquation selon leurs capacités financières. Pour les villes, les intercommunalités et les régions, la réduction des dotations sera répartie en fonction du poids de la collectivité dans les recettes totales.

Les conséquences en sont lourdes. En témoigne Charles Guené, Sénateur de la Haute-Marne, dans un rapport remis à la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat, dont il est le vice-président :

*« La ponction de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2017 équivaut à 43 % de l'épargne brute totale des collectivités, dégradant ainsi toutes les catégories. Si aucune mesure n'est prise, elles connaîtront des altérations de leur équilibre budgétaire, des taux d'épargne brute et de leur capacité de désendettement. Les deux tiers des collectivités territoriales risquent ainsi d'être dans le rouge ».*

Il faut alors ajouter à cette problématique liée aux ressources que le retrait de l'Etat va avoir pour conséquence immédiate la réduction très importante du volume des investissements des collectivités territoriales, alors que ceux-ci représentent 72 % de la commande publique.

Il faut rappeler l'influence très importante de l'investissement public sur le PIB en France. En 2013, l'investissement public global représentait 4 % du PIB. Il faut également souligner à nouveau que les seules régions investissent plus chaque année que tous les ministères réunis. On mesure donc ce que va signifier le retrait massif des investissements de l'Etat et des collectivités locales en 2015 : l'effet récessif sera immédiat et massif. Il faut relever qu'une réduction de 20 % des investissements représente 0,4 % de taux de croissance en moins.

Dans ce contexte général, en 2015, la Communauté d'agglomération pourra compter sur une situation plus favorable que l'écrasante majorité des villes et intercommunalités, en particulier du fait d'une gestion rigoureuse mise en œuvre depuis sa création et de la bonne dynamique des bases économiques des entreprises et professionnels du territoire.

C'est cette situation qui permettra, en 2015, de poursuivre une politique fondée sur :

- un niveau d'investissement élevé,
- la maîtrise des coûts de fonctionnement,
- une fiscalité locale stable et parmi les plus modérées,
- un endettement très faible et portant uniquement sur les budgets annexes eau et assainissement.

# 1. Des indicateurs de gestion très positifs dans un contexte général plutôt morose

Le budget primitif 2015 permet de confirmer les orientations budgétaires présentées le 18 décembre 2014 au conseil communautaire.

Ainsi, dans un contexte de diminution sévère des dotations de l'Etat en direction des collectivités, et tout en maintenant une pression fiscale parmi les plus modérées, la CAC peut une nouvelle fois présenter pour l'année 2015 un budget consolidé très favorable et permettant d'envisager l'avenir avec sérénité.

Les principaux indicateurs du budget consolidé, regroupant les éléments du budget principal mais également des budgets annexes eau, assainissement, déchets et transports de l'agglomération sont les suivants :

## 1.1 Des dépenses de fonctionnement maîtrisées pour des services de qualité

Globalement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement des différents budgets évoluent de + 1,12 % entre le BP 2014 et le BP 2015. L'augmentation des dépenses de fonctionnement du budget principal est la plus importante, avec + 1,21 M €, soit + 3,1 %.

Toutefois, si l'on neutralise les dépenses pour la CAC que constituent les versements fiscaux opérés au profit des communes, au travers de leur attribution de compensation en augmentation et de la dotation annuelle de solidarité communautaire, les dépenses de fonctionnement diminuent de la manière suivante :

- diminution de 0,14 % des dépenses de fonctionnement pour le budget principal
- diminution de 1,00 % des dépenses de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, soit – 449 300 € par rapport au BP 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	% variation
BUDGET PRINCIPAL	39 130 000,00 €	40 954 000,00 €	39 270 000,00 €	40 486 200,00 €	3,10%
EAU	8 180 000,00 €	8 066 000,00 €	8 180 000,00 €	7 756 000,00 €	-5,18%
ASSAINISSEMENT	6 167 000,00 €	5 945 000,00 €	5 950 000,00 €	5 849 200,00 €	-1,69%
GESTION DES DECHETS	9 120 000,00 €	9 731 000,00 €	10 220 000,00 €	10 196 200,00 €	-0,23%
TRANSPORTS	7 930 000,00 €	6 664 000,00 €	6 710 000,00 €	6 828 100,00 €	1,76%
CAMPING	200 000,00 €	38 000,00 €			
TOTAL	70 727 000,00 €	71 398 000,00 €	70 330 000,00 €	71 115 700,00 €	1,12%
Attribution de Compensation + DSC	25 870 000,00 €	26 790 000,00 €	25 365 000,00 €	26 600 000,00 €	4,87%
Budget Général net des versements fiscaux	13 260 000,00 €	14 164 000,00 €	13 905 000,00 €	13 886 200,00 €	-0,14%
Budgets totaux nets des versements fiscaux	44 857 000,00 €	44 608 000,00 €	44 965 000,00 €	44 515 700,00 €	-1,00%

## 1.2 Des recettes de fonctionnement stables malgré le retrait des dotations de l'Etat

Sur l'ensemble des budgets, les recettes de fonctionnement baissent de 0,27 % par rapport au budget 2014, soit une diminution de 230 000 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (mouvements réels)	BP 2012	BP 2013	BP 2014	BP 2015	% variation
BUDGET PRINCIPAL	45 030 000,00 €	47 542 000,00 €	47 540 000,00 €	47 328 600,00 €	-0,44%
EAU	10 170 000,00 €	10 439 000,00 €	10 470 000,00 €	9 934 500,00 €	-5,11%
ASSAINISSEMENT	8 130 000,00 €	8 591 000,00 €	8 360 000,00 €	8 670 100,00 €	3,71%
GESTION DES DECHETS	10 275 500,00 €	10 801 000,00 €	11 160 000,00 €	11 255 000,00 €	0,85%
TRANSPORTS	9 210 000,00 €	7 879 000,00 €	7 930 000,00 €	8 040 900,00 €	1,40%
CAMPING	430 000,00 €	750 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>83 245 500,00 €</b>	<b>86 002 000,00 €</b>	<b>85 460 000,00 €</b>	<b>85 229 100,00 €</b>	<b>-0,27%</b>

Toutefois l'évolution des différentes recettes de fonctionnement nécessite d'éclairer particulièrement certaines d'entre elles :

### 1.2.1 Impact de la baisse des dotations de l'Etat pour la CAC

Les conséquences financières de la réduction des concours financiers de l'Etat seront les suivantes en 2015 :

	2014 réel	Variation 2014/2013		2015 prévisionnel	Variation 2015/2014	
		différence en €	en %		différence en €	en %
DGF compensation CPS	8 977 958 €	- 98 584 €	-1,09%	8 829 583 €	- 148 375 €	-1,65%
DGF intercommunalité	3 963 718 €	- 428 683 €	-9,76%	3 447 000 €	- 516 718 €	-13,04%
DUCSTP	138 665 €	- 37 505 €	-21,29%	116 479 €	- 22 186 €	-16,00%
<b>TOTAL</b>	<b>13 080 341 €</b>	<b>- 564 772 €</b>	<b>-4,14%</b>	<b>12 393 061 €</b>	<b>- 687 280 €</b>	<b>-5,25%</b>

Au total, les pertes cumulées de dotation sur les années 2014 et 2015 seront de l'ordre de 1,25 M €.

Ainsi, en 2015 cela signifie pour la CAC, qu'en perdant 687 280 € de dotations de l'Etat par rapport à 2014, ses recettes totales de fonctionnement ne diminuent que de 230 000 €. Et cela tout en maintenant une faible pression fiscale...



### 1.2.2 Une fiscalité très modérée et attractive, aux produits évolutifs

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages du territoire, la CAC dispose de taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, et conformément à ce qui avait été imaginé dans le cadre des orientations budgétaires, les taux qui ont servi de base de calcul du présent document et qui seront proposés au vote de l'assemblée délibérante dans le cadre du budget primitif 2015 sont les suivants :

- **la cotisation foncière des entreprises (CFE)** : avec une augmentation physique des bases sur la CAC estimée à environ +0,70 % pour 2015 et une variation votée par le Parlement de +0,9 %, le **taux de CFE sera proposé à +0,90 %**, soit un taux de **24,03 %** (il était maintenu à 23,82 % depuis 2012). Le taux moyen national des Communautés d'agglomération se situe à 27,07 %.
- **maintien du taux de la Taxe d'habitation (TH) à hauteur de 8,27 %**, soit depuis 2011 un taux identique à celui transféré du Département dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle.
- **aucun prélèvement effectué par la CAC au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** et donc maintien d'un taux voté à 0 %.
- **maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,60 %** tel que transféré à la CAC depuis 2011.
- **pas d'augmentation de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** en 2015.
- conformément à la délibération du 23 octobre 2014, **augmentation du taux de versement transport (VT), inchangé depuis 2010, et fixé à compter de 2015 à hauteur de 0,65 %**. Selon une étude du GART, le taux moyen de VT appliqué par les agglomérations françaises comprises entre 100 000 et 150 000 habitants en 2012 était de 1,23 %
- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : maintien du taux de 2013 et 2014 à 7,95 %**. Le taux moyen national des intercommunalités se situe à 11,79 %.

Malgré cette modération des taux, la CAC enregistre une bonne dynamique fiscale, reflet de son attractivité et du développement d'activités économiques variées sur son territoire.

En 2015, l'évolution des produits fiscaux du budget principal est estimée à la hausse (+ 0,24 M €) de la manière suivante :

PRODUITS FISCAUX	Produits 2013	Produits 2014	variation	variation	prévision	variation	variation
			2014 en %	2014 en €	2015	2015 en %	2015 en €
produit TH	9 392 181 €	9 488 646 €	1,03%	96 465 €	9 600 000 €	1,17%	111 354 €
produit FNB	42 676 €	43 470 €	1,86%	794 €	44 246 €	1,79%	777 €
produit TAFNB	112 846 €	126 463 €	12,07%	13 617 €	137 995 €	9,12%	11 532 €
produit CFE	11 579 360 €	11 689 278 €	0,95%	109 918 €	11 992 256 €	2,59%	302 978 €
CVAE	8 069 184 €	7 958 074 €	-1,38%	-111 110 €	7 731 251 €	-2,85%	-226 823 €
IFER	689 856 €	741 128 €	7,43%	51 272 €	747 798 €	0,90%	6 670 €
TASCOM	1 735 949 €	1 981 339 €	14,14%	245 390 €	1 981 339 €	0,00%	0 €
Allocation TH	379 998 €	381 645 €	0,43%	1 647 €	441 196 €	15,60%	59 551 €
DUCSTP	176 170 €	138 665 €	-21,29%	-37 505 €	116 479 €	-16,00%	-22 186 €
RCE + ZRU	29 295 €	9 887 €	-66,25%	-19 408 €	8 305 €	-16,00%	-1 582 €
DCRTP et FNGIR	1 282 158 €	1 231 768 €	-3,93%	-50 390 €	1 231 768 €	0,00%	0 €
<b>produits fiscaux totaux</b>	<b>33 489 672</b>	<b>33 790 363</b>	<b>1,07%</b>	<b>300 690 €</b>	<b>34 032 633</b>	<b>0,72%</b>	<b>242 270 €</b>

Le produit du versement transport est quant à lui estimé à 6,5 M € en 2015, soit une augmentation de +0,5 M € (+ 8,3 %) par rapport à 2014. Et celui de la TEOM est estimé à 9,2 M €, stable par rapport à celui de 2015 (9,18 M €).

### 1.3 Le maintien d'une puissante capacité d'épargne

L'épargne brute de la CAC, tous budgets confondus, s'élèvera ainsi à 14,11 M € en 2015, en retrait d'un million d'euros par rapport à 2014, correspondant au montant supplémentaire de l'attribution de compensation reversée cette année aux communes membres. Compte tenu du remboursement du capital des emprunts, l'épargne nette sera de 12,23 M €.

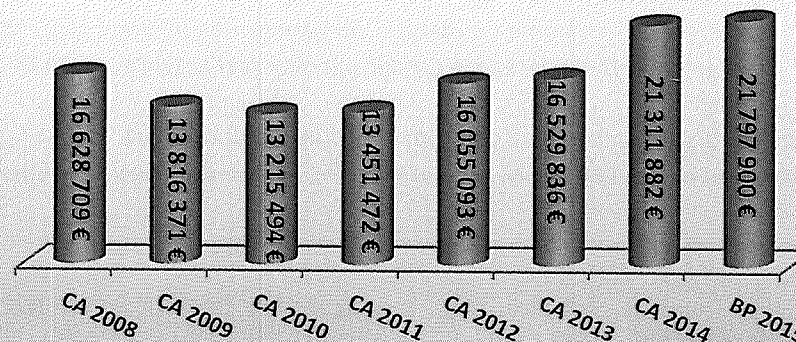
## 1.4 Un effort croissant d'investissement

Le niveau d'investissement permet, non seulement à la collectivité d'entretenir son patrimoine, d'enrichir celui-ci avec des réalisations nouvelles et de posséder des équipements et des matériels performants pour rendre le meilleur service public possible, mais aussi de soutenir fortement l'économie, et particulièrement les entreprises locales.

Maintenir un haut niveau d'équipement sur l'agglomération, c'est satisfaire toujours mieux les besoins de la population, c'est se situer dans une perspective positive de développement, et c'est soutenir l'activité, donc l'emploi.

En 2014, la CAC a réalisé son plus important programme d'investissement depuis sa création 10 ans auparavant avec 21,31 M € de travaux, d'équipements, d'acquisitions et de subventions d'investissement versées.

**BP 2015 : Evolution des programmes d'équipements inscrits (hors ZA)**



Le programme 2015 est encore plus élevé et s'établit à hauteur de 21,79 M € répartis entre les différents budgets.

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS (hors dette et ZA)	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	% variation
BUDGET PRINCIPAL	9 305 614,59 €	8 352 722,18 €	9 347 049,14 €	10 484 200,00 €	12,17%
EAU	2 571 949,66 €	2 261 681,40 €	2 870 098,71 €	3 108 000,00 €	8,29%
ASSAINISSEMENT	2 025 487,58 €	1 582 062,64 €	4 594 138,55 €	2 975 900,00 €	-35,22%
GESTION DES DECHETS	1 620 010,37 €	2 473 847,65 €	4 223 867,65 €	3 528 000,00 €	-16,47%
TRANSPORTS	423 014,23 €	1 039 764,50 €	276 727,65 €	1 701 800,00 €	514,97%
CAMPING	109 017,06 €	819 757,34 €			
TOTAL	16 055 093,49 €	16 529 835,71 €	21 311 881,70 €	21 797 900,00 €	2,28%

Ces investissements viendront s'ajouter aux 147 M € déjà réalisés par la CAC durant ses 11 années d'existence.

## 1.5 Des recettes d'investissement élevées assorties d'un faible recours à l'emprunt

La CAC mobilise plus de 83 % de ses besoins de financement de son investissement en fonds propres grâce :

- à sa bonne épargne nette (12,23 M €),
- aux subventions obtenues des financeurs (2,195 M € en 2015),
- au FCTVA (1,31 M €),
- à une reprise anticipée du résultat du service des déchets (1,61 M €),
- et au produit de la vente de terrains en zones d'activités (1,22 M €).

Ainsi, le recours à l'emprunt nécessaire à l'équilibre budgétaire 2015 n'est que de 3,675 M €, représentant 16,85 % de ses besoins de financement. Le taux national de recours à l'emprunt moyen pour les agglomérations de même taille s'élève à 36 % (source DGCL).

La répartition de ces emprunts inscrits et leur évolution est la suivante :

Emprunts inscrits	BP 2013	BP 2014	BP 2015
Budget Principal	2 862 000,00 €	4 480 000,00 €	2 435 000,00 €
Budget Eau	698 000,00 €	1 580 000,00 €	1 062 500,00 €
Budget Assainissement	2 000 000,00 €	970 000,00 €	178 000,00 €
Budget Gestion des déchets			
Budget Transports	365 000,00 €	710 000,00 €	
Budget Camping			
<b>Total général</b>	<b>5 925 000,00 €</b>	<b>7 740 000,00 €</b>	<b>3 675 500,00 €</b>

Enfin, il convient de préciser que, hors compétences transférées, le recours réel à l'emprunt ne concerne que les budgets annexes eau et assainissement et pas le budget principal.

En effet, la CAC n'a jamais eu besoin d'emprunter sur son budget principal, l'encours de dette de ce budget (2,58 M €) provient uniquement du transfert d'un contrat d'emprunt de la Ville de Colmar concomitant au transfert de la compétence enseignement supérieur et remboursé par cette dernière à la CAC via un prélèvement annuel sur son attribution de compensation.

## 2. Les équilibres des budgets primitifs 2015 de la Communauté d'Agglomération

### 2.1 Le budget principal

#### BP pour 2015 - Budget Principal

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	10 484 200,00 €	2 585 800,00 €	Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	240 000,00 €	2 435 000,00 €	Programme d'emprunts
Dette récupérable	1 139 000,00 €		
<b>Amortissement</b>	<b>164 100,00 €</b>	<b>4 224 700,00 €</b>	<b>Amortissement</b>
		2 781 800,00 €	Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>12 027 300,00 €</b>	<b>12 027 300,00 €</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	40 486 200,00 €	47 328 600,00 €	Recettes réelles de fonctionnement
<b>Amortissement</b>	<b>4 224 700,00 €</b>	<b>164 100,00 €</b>	<b>Amortissement</b>
Autofinancement complémentaire	2 781 800,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>47 492 700,00 €</b>	<b>47 492 700,00 €</b>	
<b>Total des deux sections</b>	<b>59 520 000,00 €</b>	<b>59 520 000,00 €</b>	

Dans le cadre du budget primitif, les dépenses de fonctionnement 2015 s'établissent à 40,486 M € contre 39,27 M € en 2014, soit une hausse de 3,10% ayant une double origine :

- le reversement plus important de l'attribution de compensation aux communes membres (+ 1,3 M €)
- l'accroissement des dépenses de personnel, qui passent de 2,19 M € en 2014 à 2,47 M € en 2015, du fait notamment de la prévision d'embauche d'instructeurs d'urbanisme pour le compte des communes membres en raison du désengagement de l'Etat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, de l'accroissement nécessaire de la mutualisation, conformément à la délibération du 2 octobre 2014 et à l'impact de la réévaluation des indices pour les agents de la catégorie C au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les autres dépenses de fonctionnement sont stables.

Du fait d'un niveau quasi-équivalent des recettes de fonctionnement, l'épargne nette du budget principal évolue en conséquence et s'établit à hauteur de 5,46 M €, permettant ainsi, compte tenu d'un besoin de financement sur ce budget moins important qu'en 2014 (achat du bâtiment administratif), de limiter le recours à l'emprunt, inscrit à hauteur de 2,435 M € pour 2015 (contre 4,48 M € en 2014).

	BP 2013		BP 2014		BP 2015	
Autofinancement (épargne nette)	5 543 000 €	47,54%	6 880 000 €	47,51%	5 463 400 €	52,11%
Emprunts	2 862 000 €	24,55%	4 480 000 €	30,94%	2 435 000 €	23,23%
Subventions	2 247 000 €	19,27%	1 915 000 €	13,23%	1 723 000 €	16,43%
FCTVA	1 008 000 €	8,64%	1 205 000 €	8,32%	862 800 €	8,23%
<b>Total ressources d'investissement</b>	<b>11 660 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>14 480 000 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>10 484 200 €</b>	<b>100,00%</b>

## 2.2 Le budget annexe de l'eau potable

### BP pour 2015 - Budget Eau

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	3 108 000,00 €		- € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	133 000,00 €		1 062 500,00 € Programme d'emprunts
<i>Amortissement</i>	<b>214 100,00 €</b>		<b>1 666 900,00 € Amortissement</b>
			725 700,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 455 100,00 €</b>		<b>3 455 100,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	7 756 000,00 €		9 934 500,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<i>Amortissement</i>	<b>1 666 900,00 €</b>		<b>214 100,00 € Amortissement</b>
Autofinancement complémentaire	725 700,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>10 148 600,00 €</b>		<b>10 148 600,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>13 603 700,00 €</b>		<b>13 603 700,00 €</b>

Les évolutions prévisionnelles dépenses et recettes d'exploitation de ce budget sont relativement stables. Une légère diminution des recettes est envisagée, mais l'évolution tarifaire du prix de l'eau et de l'assainissement votée par le conseil communautaire en décembre dernier (augmentation de la part variable uniquement de + 1 % pour l'année 2015) permet de maintenir une épargne brute à hauteur de 2,178 M € (contre 2,29 M € en 2014).

L'épargne nette est ainsi maintenue au-dessus de 2 M €, permettant de financer plus des 2/3 des dépenses d'équipements prévues qui s'élèvent à 3,11 M €, en limitant le recours prévu à l'emprunt à 1,06 M €.

## 2.3 Le budget annexe de l'assainissement

### BP pour 2015 - Budget Assainissement

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses réelles d'équipement	2 975 900,00 €	307 000,00 € Recettes réelles d'investissement
Dette en capital	330 000,00 €	178 000,00 € Programme d'emprunts
<b>Amortissement</b>	<b>164 800,00 €</b>	<b>1 402 800,00 € Amortissement</b>
		1 582 900,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 470 700,00 €</b>	<b>3 470 700,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses réelles de fonctionnement	5 849 200,00 €	8 670 100,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<b>Amortissement</b>	<b>1 402 800,00 €</b>	<b>164 800,00 € Amortissement</b>
Autofinancement complémentaire	1 582 900,00 €	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>8 834 900,00 €</b>	<b>8 834 900,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>12 305 600,00 €</b>	<b>12 305 600,00 €</b>

Les dépenses d'exploitation d'assainissement baissent légèrement, passant de 5,95 M € en 2014 à 5,85 M € en 2015 (soit - 1,69 %), tandis que les recettes augmentent pour s'établir à 8,67 M € en 2015 contre 8,36 M € en 2014 (soit + 3,71 %).

L'épargne brute et l'épargne nette s'en trouvent fortement améliorées. Cette dernière s'élève à 2,49 M € contre 2,06 M € en 2014 (+ 20,92 %), et permet ainsi de financer 83,7 % du programme annuel d'équipement du budget d'assainissement et de limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 178 000 €.

Budget Assainissement	BP 2014	BP 2015	% variation
Dépenses d'exploitation	5 950 000,00 €	5 849 200,00 €	-1,69%
Dépenses d'équipement	4 000 000,00 €	2 975 900,00 €	-25,60%
Remboursement du capital	350 000,00 €	330 000,00 €	-5,71%
<b>Total dépenses</b>	<b>10 300 000,00 €</b>	<b>9 155 100,00 €</b>	<b>-11,12%</b>
Recettes d'exploitation	8 360 000,00 €	8 670 100,00 €	3,71%
<i>dont recettes tarifaires</i>	<i>4 910 000,00 €</i>	<i>5 006 200,00 €</i>	<i>1,96%</i>
- part variable	4 500 000,00 €	4 590 000,00 €	2,00%
- part fixe	410 000,00 €	416 200,00 €	1,51%
Emprunt proposé	970 000,00 €	178 000,00 €	-81,65%
Recettes d'investissement	970 000,00 €	307 000,00 €	-68,35%
<b>Total recettes</b>	<b>10 300 000,00 €</b>	<b>9 155 100,00 €</b>	<b>-11,12%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>2 410 000,00 €</b>	<b>2 820 900,00 €</b>	<b>17,05%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>2 060 000,00 €</b>	<b>2 490 900,00 €</b>	<b>20,92%</b>

## 2.4 Le budget annexe gestion des déchets

### BP pour 2015 - Budget Gestion des déchets

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	3 528 000,00 €		800 000,00 € Recettes réelles d'investissement Programme d'emprunts
<i>Amortissement</i>	<i>31 300,00 €</i>		<i>1 046 900,00 € Amortissement</i>
			1 712 400,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>3 559 300,00 €</b>		<b>3 559 300,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	10 196 200,00 €		11 255 000,00 € Recettes réelles de fonctionnement 1 669 200,00 € Reprise anticipée du résultat 002
<i>Amortissement</i>	<i>1 046 900,00 €</i>		<i>31 300,00 € Amortissement</i>
Autofinancement complémentaire	1 712 400,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>12 955 500,00 €</b>		<b>12 955 500,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>16 514 800,00 €</b>		<b>16 514 800,00 €</b>

Avec des dépenses d'exploitation stables (- 0,23 %) et des recettes augmentant de 0,85 %, l'épargne nette du budget des déchets progresse de +12,64 % passant de 940 000 € en 2014 à 1,058 M € en 2015.

Le financement du programme d'équipements (dont la fin de la réalisation de la nouvelle déchèterie du Ladhof) est ainsi assuré pour moitié par la reprise anticipée d'une partie du résultat 2014 (1,67 M €), pour 22,6 % par des subventions perçues et pour 30 % par l'autofinancement.

Budget OM	BP 2014	BP 2015	% variation
Dépenses d'exploitation	10 220 000,00 €	10 196 200,00 €	-0,23%
Dépenses d'équipement	6 110 000,00 €	3 528 000,00 €	-42,26%
<b>Total dépenses</b>	<b>16 330 000,00 €</b>	<b>13 724 200,00 €</b>	<b>-15,96%</b>
Recettes d'exploitation	11 160 000,00 €	11 255 000,00 €	0,85%
Reprise anticipée	3 570 000,00 €	1 669 200,00 €	-53,24%
Recettes d'investissement	1 600 000,00 €	800 000,00 €	-50,00%
<b>Total recettes</b>	<b>16 330 000,00 €</b>	<b>13 724 200,00 €</b>	<b>-15,96%</b>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>940 000,00 €</b>	<b>1 058 800,00 €</b>	<b>12,64%</b>



## 2.5 Le budget annexe des transports urbains

### BP pour 2015 - Budget Transports Urbains

		DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses réelles d'équipement	1 701 800,00 €		489 000,00 € Recettes réelles d'investissement
			- € Programme d'emprunts
<b>Amortissement</b>	<b>7 800,00 €</b>		<b>823 200,00 € Amortissement</b>
			397 400,00 € Autofinancement complémentaire
<b>Total Investissement</b>	<b>1 709 600,00 €</b>		<b>1 709 600,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses réelles de fonctionnement	6 828 100,00 €		8 040 900,00 € Recettes réelles de fonctionnement
<b>Amortissement</b>	<b>823 200,00 €</b>		<b>7 800,00 € Amortissement</b>
Autofinancement complémentaire	397 400,00 €		
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>8 048 700,00 €</b>		<b>8 048 700,00 €</b>
<b>Total des deux sections</b>	<b>9 758 300,00 €</b>		<b>9 758 300,00 €</b>

La légère augmentation des dépenses d'exploitation (+ 1,76 %) est compensée au budget 2015 par un accroissement équivalent des recettes prévues. L'épargne nette s'en trouve ainsi confortée à hauteur de 1,21 M €, permettant ainsi d'assurer à hauteur de 71,26 % le financement des investissements programmés.

Budget Transports	BP 2014	BP 2015	% variation
Dépenses d'exploitation	6 710 000,00 €	6 828 100,00 €	1,76%
Dépenses d'équipement	2 480 000,00 €	1 701 800,00 €	-31,38%
<b>Total dépenses</b>	<b>9 190 000,00 €</b>	<b>8 529 900,00 €</b>	<b>-7,18%</b>
Recettes d'exploitation	7 930 000,00 €	8 040 900,00 €	1,40%
Programme d'emprunts	710 000,00 €	- €	-100,00%
Recettes d'investissement	550 000,00 €	489 000,00 €	-11,09%
<b>Total recettes</b>	<b>9 190 000,00 €</b>	<b>8 529 900,00 €</b>	<b>-7,18%</b>
<b>Epargnes brute et nette</b>	<b>1 220 000,00 €</b>	<b>1 212 800,00 €</b>	<b>-0,59%</b>

### **3. Le budget, outil de la mise en œuvre des engagements et des politiques communautaires initiés pour le territoire, ses habitants et son économie**

Le premier objectif prévalant à l'intercommunalité, pour les communes ayant décidé de se regrouper pour exercer en commun un certain nombre de compétences, réside dans l'opportunité d'unir de manière solidaire leurs moyens et leurs efforts afin d'offrir aux habitants du territoire des services performants, efficaces et au meilleur coût.

Cela passe par une optimisation, via la mise en commun des moyens humains, matériels et organisationnels relatifs aux missions confiées mais également par la nécessité de disposer d'une vision stratégique à l'échelle la mieux adaptée de certaines politiques territoriales (économie, aménagement, transport, habitat), et enfin par la capacité à mobiliser des ressources financières en adéquation avec les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces ambitions pour le territoire.

Le présent budget 2015 de la communauté d'agglomération permet ainsi la mise en œuvre de la feuille de route établie par les élus communautaires depuis sa création et réaffirmée par l'ensemble des Maires lors du renouvellement de leur mandat en avril dernier.

Le budget 2015 s'inscrit donc pleinement dans une perspective pluriannuelle de développement, de solidarité et d'attractivité territoriale.

Sans entrer dans tous les détails des différentes dépenses de fonctionnement et d'investissement de la communauté d'agglomération, il convient néanmoins, dans le cadre de cette présentation du BP 2015, de retracer les orientations et actions essentielles.

Ces orientations sont illustrées ci-après selon plusieurs axes : l'attractivité de la communauté d'agglomération, sa politique au service de l'environnement et du développement durable, son action au service des habitants et son soutien en direction des communes membres.

### 3.1 Un budget au service de l'attractivité du territoire

#### 3.1.1 La CAC, une agglomération économiquement attractive

L'attractivité d'une agglomération est essentielle pour son dynamisme. Aujourd'hui, alors que les images et les commentaires circulent sans limite de quantité et de distance sur les réseaux sociaux du monde entier, il importe encore plus de veiller à ce que l'image d'une communauté, résultant de sa réalité, donne envie aux chefs d'entreprise d'investir, aux ménages de s'installer et aux touristes de séjourner.

Bien évidemment, l'attractivité d'une agglomération ne doit pas se limiter aux apparences. Il faut que dans la réalité quotidienne chacun s'y sente bien, à sa place, et conformément à ses attentes.

A l'heure où les territoires sont en compétition les uns avec les autres, l'attractivité passe en premier lieu par la capacité à attirer l'activité économique.

Dans un contexte économique tendu et incertain, priorité a été donnée pour la mandature en cours à l'action économique et à l'emploi par la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'agglomération.

Cette stratégie s'appuie sur une volonté forte de créer l'environnement le plus favorable possible à l'installation et au maintien des entreprises sur le territoire de l'agglomération. Elle est déployée dans une logique partenariale réaffirmée.

Le territoire présente des atouts indéniables pour des entreprises à la recherche d'espaces de qualité à fiscalité attractive et proposant les services d'un centre urbain.

Cette stratégie s'articule autour de trois axes ;

#### → **Axe 1 : poursuivre une politique de création et d'accueil d'entreprises :**

Cela se traduit dans le budget 2015 au travers de :

- la poursuite des opérations de création ou d'extension de zones d'activités : travaux d'aménagement de la zone d'activités de Horbourg-Wihr sud prévus pour environ 1 M € dont la finalisation de la tranche 1 pour 611 000 €, achats de terrains pour 180 000 € et 200 000 € pour le démarrage des travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche
- la réalisation de travaux de voirie dans les zones d'activités existantes prévue à hauteur de 1,9 M € en 2015 (rue Lavoisier et rue du Bangerthuttenweg à Colmar, rue de Mulhouse à Horbourg-Wihr, subvention à Wettolsheim pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> voirie d'accès au site RICOH)

- études et acquisitions foncières en vue de la création de nouvelles zones d'activités : pour la friche ferroviaire située route de Rouffach à Colmar, l'étude sera finalisée en 2015 (60 000 €) ; des moyens sont provisionnés en vue de l'extension de la zone d'activités au biopôle (acquisitions de terrains et études : 255 000 € inscrits en 2015)
- enfin, il est envisagé la création au sein du quartier Europe d'un outil immobilier de type pépinière à destination des jeunes entreprises : une étude sera réalisée dans ce sens en 2015, pour un montant prévisionnel de 75 000 €

→ **Axe 2 : renforcer un partenariat et un relationnel constants avec les entreprises et avec les organismes économiques institutionnels :**

Le partenariat se développe au travers de réunions régulières très transversales tenues avec les chefs d'entreprises et des représentants du monde économique, le soutien à l'emploi au travers de la mission locale (subvention de fonctionnement à hauteur de 184 830 € proposée en 2015, à l'identique de l'année précédente) et le soutien constant à l'insertion professionnelle au travers de la commande publique locale.

→ **Axe 3 : renforcement du dispositif d'aides incitatif en complément de la politique de modération fiscale :**

La communauté d'agglomération intervient en direction des entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur le territoire et ainsi créer des emplois. Elle le fait volontairement en coopération étroite avec la Région Alsace ou le Département du Haut-Rhin, de telle manière que les actions menées par les différents niveaux de collectivité s'ajoutent, et ne se fassent pas concurrence ou soient redondantes. C'est notamment le cas du soutien apporté par la CAC aux entreprises via le fonds départemental d'aide à l'industrialisation (FDAI), pour lequel une enveloppe d'aide de 100 000 € est inscrite au BP 2015, qui vient s'ajouter aux 1,51 M € de prêts accordés à ce jour par la CAC.

Ces aides directes viennent s'ajouter à la modération fiscale pratiquée par la CAC, développée ci-avant.

### 3.1.2 La CAC, une agglomération touristique

L'agglomération et ses communes membres disposent de **nombreux atouts touristiques**, tant historiques que géographiques.

Mais l'attractivité d'une agglomération ne se décrète pas, elle se construit, voire se conquiert. Ainsi, les communes contribuent au quotidien à la mise en valeur de son patrimoine et de son histoire et au développement culturel du territoire.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, la Ville de Colmar a été classée, par arrêté ministériel du 8 décembre dernier, station de tourisme.

Ce label, très important pour la réputation de notre agglomération à l'extérieur et sa reconnaissance accrue par les professionnels du tourisme, vient saluer l'excellence de l'accueil, sous toutes ses formes, de nos 3,5 millions de visiteurs (dont 1,2 million durant les cinq semaines du marché de Noël).

L'attractivité passe également par les atouts muséaux de Colmar. Dans ce cadre, les travaux de rénovation et d'extension du musée Unterlinden verront leur achèvement cette année 2015 et l'inauguration a d'ores et déjà été fixée au samedi 12 décembre.

Mais elle est également renforcée par la présence de villages chargés d'histoire et de ressources patrimoniales, et bien évidemment par son positionnement en plein cœur de la route des vins.

La communauté d'agglomération soutient la promotion et la bonne coordination des actions touristiques, notamment au travers :

- du versement de subventions aux offices de tourisme du territoire, à hauteur de 952 000 € pour l'OTSI de Colmar et 39 800 € pour celui de Turckheim,
- du soutien au tourisme d'affaires qui tend à se développer de manière coordonnée entre les trois principales agglomérations alsaciennes,
- de la mise en délégation de service public des campings de l'Ill à Horbourg-Wihr et Colmar et du Médiéval à Turckheim. L'accroissement des chiffres d'affaires respectifs de ces campings en 2014, ainsi que les investissements initiés par les délégataires afin d'en développer l'accueil, ne peuvent que nous conforter dans les choix opérés.

### 3.2 Un budget au service de l'environnement et du développement durable

Ce deuxième axe fort de l'agglomération, participant au bien-être des habitants d'un territoire et répondant à une volonté permanente d'amélioration du vivre ensemble, est décliné au travers du présent budget par le biais de différentes actions portées ou financées par la CAC. Certaines de ces actions s'inscrivent dans le prolongement des politiques menées depuis plusieurs années sur notre territoire, d'autres sont initiées à l'aube du mandat qui vient de commencer, mais toutes contribuent à porter un regard positif sur l'avenir.

Parmi les actions menées par la CAC dans ce domaine, le budget primitif 2015 prévoit entre autres les interventions suivantes :

➤ **Actions pour la maîtrise de l'énergie :**

Depuis la mise en œuvre du dispositif en 2009, ce sont près de 900 logements qui ont bénéficié d'une aide pour des travaux d'économies d'énergie, pour un montant total de près de 900 000 €, permettant ainsi, outre les économies réalisées par les citoyens pour leurs frais quotidiens de chauffage, d'éviter l'émission de 3 334 T<sub>éq</sub> CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone – source : VIALIS). Sachant qu'une tonne de Co<sub>2</sub> équivaut à 1 an de chauffage au gaz pour un logement de 3 pièces ou à 14 000 km de voiture en ville.

Par décision du conseil communautaire en décembre 2014, la CAC prend à partir du début de cette année 2015 entièrement à sa charge les montants des aides versées aux particuliers des 14 communes membres ; un crédit de 500 000 € est inscrit au budget.

➤ **Soutien à l'éducation à l'environnement :**

Le niveau d'activités effectuées dans ce domaine par l'observatoire de la nature ne cesse de progresser depuis 2010 et atteint des records avec plus de 2 000 journées-participants par an et par animateur, alors que la moyenne régionale pour des structures de taille similaire est de 1 800. Le soutien annuel de la CAC à cette activité s'élèvera à 87 000 € en 2015.

➤ **Une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets :**

Les excellents résultats enregistrés par la communauté d'agglomération en matière de réduction des déchets et de valorisation matière sont le fruit de politiques de proximité diverses et pragmatiques, menées depuis plusieurs années aux côtés de ses partenaires, au premier rang desquels se trouvent les communes, mais également l'ADEME, Pôle habitat, Eco-emballages, le conseil général du Haut-Rhin.

Ces actions s'articulent de la manière suivante :

→ diminution à la source :

Cette diminution s'effectue via la mise en œuvre progressive d'une collecte en porte à porte des bio-déchets généralisée à l'horizon 2016 à l'ensemble des habitants de la CAC. Fin 2014, 48 000 usagers pratiquaient déjà la collecte des biodéchets, permettant ainsi de réduire considérablement la production d'ordures ménagères (passant ainsi de 30 118 tonnes en 2012 à 25 688 tonnes en 2014 pour une production de biodéchets de 1 907 tonnes en 2014).

Cette nouvelle collecte n'a induit aucune augmentation du taux de la TEOM et est soutenue financièrement par l'ADEME à hauteur de 545 000 €. 875 000 € de dépenses sont prévues au présent budget 2015 pour la poursuite de la mise en œuvre de la collecte des biodéchets.

Les performances attendues sont principalement : la diminution d'un tiers de la production d'ordures ménagères incinérées pour atteindre la performance moyenne par usager de 200 kg/an/hbt, une production moyenne de 37 kg/an/hbt de bio-déchets et l'augmentation de la proportion de déchets recyclés pour atteindre l'objectif du Grenelle qui est de 45 % de valorisation matière et organique.

Ce dispositif est complété par une action nouvelle, initiée par la Ville de Colmar lors de la campagne des municipales, et qui a pris une dimension intercommunale dans la mesure où les communes de Herrlisheim-près-Colmar, Ingersheim et Jepsheim ont également souhaité que la CAC puisse mettre à disposition des habitants concernés un couple de poules dont l'une des caractéristiques est leur faculté de manger en moyenne environ 150 kg de déchets alimentaires par an.

Les premières mises à disposition auront lieu fin mai 2015 et concernent 215 foyers candidats répartis sur les 4 communes concernées.

Enfin, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la CAC participe à la réduction à la source des déchets grâce à ses actions de prévention auprès d'un large public, notamment des élèves des écoles de l'agglomération.

→ multiplication des filières et des conditions de tri sélectif en direction des usagers :

La CAC améliore l'accès au tri volontaire pratiqué par ses usagers, notamment au travers d'un déploiement toujours plus important de bornes de tri sélectif (installations de conteneurs enterrés prévues à hauteur de 900 000 € en 2015), mais également grâce à son ambitieux programme de rénovation de ses déchèteries.

Ainsi, l'année 2014 a permis de voir l'achèvement et l'ouverture du nouveau centre de recyclage de l'III à Horbourg-Wihr, dont le coût des travaux s'est élevé à 1,47 M €. En 2015, c'est la toute nouvelle déchèterie du Ladhof à Colmar qui pourra être mise en service. Ce projet dont le coût des travaux s'élève à 1,70 M €, subventionnés par l'ADEME et le conseil général du Haut-Rhin, a permis de créer une ressourcerie et des nouvelles filières de collecte (plastiques, déchets ménagers spéciaux de manière permanente...).

Les études sont en cours pour la création d'une nouvelle déchèterie Europe à Wintzenheim, située dans le prolongement de la déchèterie actuelle. Les travaux devraient être programmés en 2016.

### 3.3 Un budget communautaire au service des habitants

La communauté d'agglomération a, de par ses missions de service public confiées par les communes, également vocation à intervenir, directement ou par l'intermédiaire d'un délégataire ou d'un prestataire, pour satisfaire les besoins quotidiens de ses habitants. Cette intervention se doit d'être de qualité et efficiente.

C'est dans cet esprit que les élus communautaires impulsent les orientations stratégiques, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que les tarifs correspondant aux services des transports et déplacements, de l'eau et de l'assainissement individuel et collectif, de la politique de logement et de l'accueil des gens du voyage, des loisirs (base nautique, animations d'été...), des fourrières animale et automobile.

Les moyens consacrés en 2015 à certaines d'entre elles sont les suivants :

➤ **Les transports urbains** dont le budget représente quelque 9,75 M € en exploitation et en investissement en 2015. Il est important de souligner que, compte tenu du mode de délégation à contribution financière et forfaitaire conclu avec la STUCE, n'apparaissent pas dans ce budget les recettes liées à la billetterie, ces dernières étant directement encaissées par la STUCE et défalquées du montant de la contribution versée par la CAC (montant 2014 : 2 M €).

Ce service, dont les coûts sont couverts intégralement par les produits du versement transport et de la billetterie, les dotations reversées de l'Etat et du département et quelques produits accessoires, permet de réaliser plus de 2 millions de kilomètres par an dont 90 % sont effectués par des bus fonctionnant au gaz naturel véhicule (GNV).

Des investissements sont programmés par la CAC à hauteur de 1,7 M € en 2015, comprenant notamment le remplacement d'un bus, du système d'aide à l'exploitation et la réalisation de la mise en accessibilité des quais de bus (0,83 M €).

Il est important de souligner depuis 2014 la mise en place de la gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Cette mesure incitative, à l'initiative du Maire de Colmar et étendue à l'ensemble des 14 communes de l'agglomération, connaît un vif succès. En 2014, près de 1 000 familles ont bénéficié du dispositif pour un coût global à charge de l'agglomération de 117 000 €.

➤ **La mise en œuvre du schéma communautaire des pistes cyclables** initiée depuis 2012 suit également son cours, avec le soutien du conseil général du Haut-Rhin. Pour l'année 2015, les liaisons Sundhoffen – Horbourg-Wihr, Turckheim - Ingersheim et Sundhoffen – Colmar sont prévues pour un montant total de 372 000 €.



➤ **L'exploitation 2015 des réseaux d'eau et d'assainissement** se situe dans le prolongement des années précédentes, le tarif pratiqué est parmi les plus bas de France (2,74 € hors TVA / m<sup>3</sup> sur la base d'une facture moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an et tenant compte de l'application des redevances de l'agence de l'eau Rhin Meuse relativement élevées sur notre secteur). Ce tarif évoluera en moyenne en 2015 uniquement de + 1% appliqué sur la seule part variable de l'eau et de l'assainissement.

Au total, en 2015, l'exploitation de ces réseaux représente des dépenses réelles à hauteur de 7,75 M € pour le budget de l'eau et 5,85 M € pour celui de l'assainissement.

### 3.4 Un budget au service des communes membres

La communauté d'agglomération, du fait de sa bonne gestion, de l'esprit de solidarité affirmé dès son origine par la Ville de Colmar et éminemment nécessaire à son bon fonctionnement, mais également tenant aux mécanismes financiers qui lui sont applicables, est un formidable outil de soutien à ses communes membres.

Ce soutien technique et financier se manifeste au quotidien, pouvant aller de petits détails d'organisation jusqu'à des aides directes massives aux projets d'équipements portés par les communes.

Le budget 2015 illustre ces soutiens notamment au travers de :

➤ **La réalisation de programmes conséquents d'investissement au titre de l'eau potable, l'assainissement et les eaux pluviales** pour le compte des communes et pour un montant total de 7,916 M € répartis comme suit :

- 3 108 00 € pour l'eau potable
- 2 975 000 € pour les eaux usées
- 1 832 900 € au titre des eaux pluviales

➤ **Le soutien aux projets d'équipements des communes au travers du fonds de concours versé par la CAC**, avec l'inscription pour l'année 2015 d'une enveloppe de 3 M €.

Le conseil communautaire a en effet confirmé en décembre dernier son soutien apporté aux projets portés par ses communes membres, en votant une **enveloppe pour l'aide aux investissements fixée à hauteur de 4,5 M € pour la première moitié du mandat** et portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016. Cette enveloppe a été répartie entre les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La solidarité de la Ville de Colmar qui a décidé de n'être aidée que sur la base de 60 000 habitants au lieu de 69 000, a permis de rendre disponible une enveloppe de 914 775 € qui a été répartie entre les 13 autres communes au prorata du nombre d'habitants.

➤ **Le renforcement de la mutualisation des moyens entre la CAC et ses communes membres :**

L'année 2015 permettra de poursuivre les discussions engagées en vue de l'élaboration du schéma de mutualisation qui doit être validé avant la fin de l'année. Il est par ailleurs parallèlement tenu compte d'un certain nombre de mises en commun déjà opérationnelles par le biais de mises à disposition de service ou de matériels.

Enfin, suite à loi ALUR et au fait que l'Etat n'instruira plus les autorisations d'urbanisme des communes inférieures à 10 000 habitants et membres d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants, le collège des Maires et Vice-Président réuni le 17 janvier dernier a décidé de faire instruire par la CAC les autorisations d'urbanisme des 13 communes membres hors Colmar en lieu et place de la DDT à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Une délibération et des conventions allant en ce sens seront soumises à l'approbation d'un prochain conseil communautaire. Le budget 2015 prévoit d'ores et déjà le financement de ces missions, équilibré en dépenses et en recettes via une prise en charge des frais afférents par les communes concernées.

Sur la base de l'ensemble des éléments de ce rapport, il est demandé de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances en date du 03 février 2015,

Après avoir délibéré,

#### **ARRETE**

Les différents budgets primitifs 2015 en équilibre aux montants suivants :

<b>Budget Principal</b>	
<i>Section d'investissement</i>	12 027 300,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	47 492 700,00 €
<b>Budget annexe de l'Eau</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 455 100,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	10 148 600,00 €
<b>Budget annexe de l'Assainissement</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 470 700,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 834 900,00 €
<b>Budget annexe de la Gestion des déchets</b>	
<i>Section d'investissement</i>	3 559 300,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	12 955 500,00 €
<b>Budget annexe des Transports urbains</b>	
<i>Section d'investissement</i>	1 709 600,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	8 048 700,00 €
<b>Budget des Zones d'Activités Economiques</b>	
<i>Section d'investissement</i>	- €
<i>Section de fonctionnement</i>	1 486 000,00 €
<b>Budget de la Zone d'Activités des ERLN</b>	
<i>Section d'investissement</i>	250 000,00 €
<i>Section de fonctionnement</i>	250 100,00 €

## APPROUVE

### le versement des subventions d'équilibre suivantes du budget principal aux budgets annexes

- 0,420 M € de subventions d'équipement du budget général au budget transports urbains pour les travaux de mise en accessibilité des quais de bus,
- 2,333 M € en fonctionnement pour la contribution pour eaux pluviales du budget général au budget annexe de l'assainissement.

### DECIDE de

- fixer le taux de la contribution foncière des entreprises à 24,03 %,
- maintenir le taux de la taxe d'habitation à 8,27 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 0 %,
- maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 50,60 %,
- maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 7,95 % pour l'ensemble des communes de l'agglomération,
- effectuer une reprise anticipée du résultat 2014 au budget de la gestion des déchets pour un montant de 1 669 200 € et de les affecter au financement du programme d'équipements dudit budget.

ADOPTÉ



Le caractère exécutoire du présent acte est certifié.

Pour amplification conforme  
Calmar, le 23 FEV. 2015

Le Président,

\_\_\_\_\_  
Directeur Général des Services

REÇU A LA PRÉFECTURE

24 FEV. 2015